



université PARIS-SACLAY

## ORGANISER UN ÉVÉNEMENT HORS UVSQ

### Quelques rappels réglementaires

---

- » **Les Open-bars** (aussi appelés vente au forfait) sont interdits en France ainsi que la vente de consommations alcoolisées à des prix très bas.
- » **Les publicités** doivent comporter un message sanitaire préventif « L'abus d'alcool est dangereux pour la santé »
- » La loi interdit les opérations de parrainage (lors de manifestations sportives, festives ou culturelles par exemple) par les producteurs de boissons alcoolisées. Seul le mécénat est autorisé.
- » Pour exploiter un débit de boisson en vente à emporter ou à consommer sur place, il faut disposer d'une licence qui s'obtient par déclaration en mairie.
- » Explication des différents forfaits + débit 4 (alcools forts interdits)

- » En France, il est interdit de conduire avec une alcoolémie supérieure à 0,5 g d'alcool par litre de sang (ou 0,25 mg d'alcool par litre d'air expiré) et 0.2g pour les jeunes conducteurs (pendant 3 ans) : c'est zéro verre d'alcool car dès le 1er verre, ce seuil peut être dépassé.
- » Interdiction de servir de l'alcool à des personnes manifestement ivres.
- » Interdiction de vente d'alcool aux mineurs.
- » Ethylo-test obligatoire dans les débits de boissons.

## Les effets de l'alcool

---

Le taux d'alcool maximal est atteint :

- » ½ heure après absorption à jeun
- » 1 heure après absorption au cours d'un repas.

L'alcoolémie baisse en moyenne de 0,10 g à 0,15 g d'alcool par litre de sang en 1 heure. Le taux d'alcoolémie est d'autant plus élevé que vous êtes à jeun, votre poids léger et que vous êtes une femme.

Quelle que soit la boisson servie, il y aura toujours environ 10 g d'alcool pur dans un verre. Au-delà de 3 unités d'alcool la limite légale de 0,5g/l de sang est dépassée.

**Recommandation OMS : pas plus de 3 unités d'alcool/ personne par occasion**

## Prévention des conduites à risque

---

- » **Prévoir un poste de secours** qui peut être assuré par une équipe de secouristes de la croix rouge ou de la Protection civile. Attention le dispositif est payant et un délai d'un mois est nécessaire pour mettre en place une convention avec une de ces associations. N'hésitez pas à vous renseigner au plus tôt.

- » Informer les étudiants sur le dispositif que vous mettez en place durant la soirée sous forme de tract donné à l'arrivée, de message sur le ticket d'entrée, d'affiches dans les lieux précis, de messages par le DJ ...
- » Ne pas communiquer sur la consommation d'alcool à l'annonce d'une soirée.
- » L'entrée à votre soirée donne-t-elle droit à une boisson ? Proposez le choix entre deux boissons, une non alcoolisées et une alcoolisée.
- » Optez pour des petits prix pour les boissons non alcoolisées – qui devront toujours être moins chères que les boissons alcoolisées – et le verre d'eau sera bien entendu gratuit.
- » Afin de proposer un réel choix entre les boissons alcoolisées et les boissons non alcoolisées, développez des partenariats avec les distributeurs de boissons non alcoolisées ou proposez des cocktails sans alcool.
- » Proposer de la nourriture
- » Proposer des offres alternatives à la simple consommation au bar (animations musicales, artistiques, espace de repos)
- » Interdire l'entrée aux personnes ivres
- » Mettre en place des stands prévention (soirées de plus de 150 personnes) à l'entrée afin de sensibiliser aux risques : alcool, drogues, MST bouchons d'oreilles, préservatifs
- » Mettre en place des dispositifs Sam et / ou capitaine de soirée (Cf encadré)
- » Proposer une alternative à ceux qui ne veulent pas prendre leur voiture : navettes / taxis, tarifs étudiants / transport en commun / über- Heetch / co-voiturage
- » Pour des manifestations de grande ampleur, pensez en amont à prévenir forces de l'ordre et pompiers

## Prévention

---

Pour vous aider à organiser votre événement festifs en toute légalité / en toute sécurité :

- » Association Avenir Santé

- » Guide d'organisation de soirées étudiantes en toute légalité/en toute sécurité (MILDT et le Ministère de la Jeunesse et des Solidarités Actives)
- » Charte commune «manifestations étudiantes responsables» du Grand Nancy
- » L'Association Avenir Santé qui porte le projet «Monte ta soirée» (01 40 11 28 57, hermeline@avenir-sante.com)
- » L'Association Nationale de Prévention en Alcoologie et Addictologie
- » La Prévention Routière Sam Capitaine de Soirée
- » La Croix Rouge

Pour approfondir, des résultats d'enquêtes...

Rapport de la mission soirées étudiantes et week-ends d'intégration

Les résultats de l'étude «soirées étudiantes et la prévention des risques routiers»

[www.alcool-info-service.fr](http://www.alcool-info-service.fr)

## TU SAIS COMMENT TU RENTRES ?

### **SAM capitaine de soirée**

Créer le réflexe pour choisir parmi un capitaine de soirée qui ne boira pas d'alcool pour pouvoir raccompagner les autres en toute sécurité. A l'entrée de la soirée étudiante, les bénévoles incitent à choisir leur capitaine de soirée, identifié avec un bracelet leur permettant de bénéficier de boissons non alcoolisées gratuites.

[Prévention routière Direction du comité des Yvelines](#)

01 39 50 13 09